

LE GRAIN DE SEL DE VAUCELLES

Editorial

Chères Vaucellaises, chers Vaucellais,

Alors que l'année s'achève, je tenais à m'adresser à vous, pour aborder un sujet qui suscite souvent des interrogations et des inquiétudes : nos finances locales. Comme vous l'avez certainement remarqué, l'augmentation des impôts locaux a été au cœur des discussions récemment. Je souhaite donc éclaircir certains points et apaiser les craintes qui pourraient en résulter.

Il est important de comprendre que cette hausse n'est pas le fruit d'une décision prise par la commune ou le Conseil municipal, mais résulte de l'augmentation des bases d'imposition fixées par l'État. En effet, chaque année, l'État revoit à la hausse ces bases, sur lesquelles se calculent les taux d'imposition que nous définissons en tant que commune. Ainsi, lorsque vous recevez votre avis d'imposition, vous avez l'impression que c'est la commune qui augmente vos taxes. En réalité, c'est une manœuvre de l'État qui, par ce biais, renforce ses recettes fiscales.

Cette action de l'État n'est pas à négliger, car l'argent supplémentaire que vous payez ne reste pas dans nos caisses communales mais est reversé intégralement à l'État.

À l'aube de cette nouvelle année, je vous invite toutes et tous à garder espoir et à nous rassembler pour partager ensemble nos vœux communs. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année, pleines de bonheur et de sérénité. Je vous donne rendez-vous le 18 janvier 2025 à 11h00 à la salle des fêtes de Vaucelles pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, où nous pourrons échanger davantage sur l'avenir de notre commune. ■

Restons unis et solidaires,

Guillaume Gautier Lair

**En cette fin d'année
2024,
le conseil municipal
vous souhaite de bonnes
fêtes avec tous ceux
qui vous sont chers**

Communication : Grain de Sel / Site Internet / Citykomi

Chaque année, 2 à 3 numéros du Grain de Sel vous étaient distribués afin de vous tenir informés des actualités concernant la commune. Cette année, ce numéro sera le premier et le dernier pour 2024. Pourquoi ? Le conseil municipal a acté la mise en place lors du conseil municipal d'Avril 2024 d'un site Internet confié à la société Netactivity et enrichi des contributions de Guillaume Dussous, conseiller municipal et de Frédéric Lecoq, responsable de la société Netactivity. ■

Voir en ligne :

<https://vaucelles-mairie.fr>



En activité depuis le mois de juin, il permet la publication d'informations récentes, sans devoir attendre un ou deux trimestres parfois.

Pariant sur une meilleure actualisation des informations, la communication du conseil municipal passera en priorité par le site Internet, ainsi que par Citykomi pour les rappels d'information et les informations à caractère urgent. ■

Modification n° 6 du Plan local d'urbanisme :

Le plan local d'urbanisme (PLUI) est le document qui permet de définir pour notre territoire les différentes utilisations de notre espace (habitat, économique, agricole ou encore naturel).

C'est aussi le PLUI qui définit les types de paysages, qu'ils soient urbains ou naturels, que nous souhaitons sur notre territoire. En clair c'est le cahier des charges que chacun doit respecter pour ses projets de construction.

Depuis 2020 le PLUI est intercommunal.

Depuis 2020 qu'il est devenu intercommunal, le PLUI a fait l'objet de 5 modifications et nous nous apprêtons à valider la 6^{ème} modification en conseil communautaire. Si aucune modification ne concerne directement notre commune, nous serons

impactés indirectement dans la mesure où cette modification n° 6 définit notamment le cahier des charges de l'aménagement du site du Crédit Lyonnais qui borde le clos Saint Cyr. Avec le service de Bayeux Intercom et les élus, nous avons prévu un cahier des charges d'aménagement en vue de protéger les habitants du clos Saint-Cyr. Ainsi, par exemple, sur toute une large bande le long du lotissement, il sera interdit de prévoir pour le potentiel futur aménageur, de l'habitat collectif (immeuble) avec l'obligation aussi de prévoir sur cette espace un aménagement paysager. ■

Avec l'ensemble des élus de Bayeux Intercom, nous avons souhaité préserver avant tout la qualité de vie des habitants déjà présents.

Déploiement de l'accès Internet Fibre : des nouvelles encourageantes !

Notre commune connaît une situation difficile pour l'accès à la Fibre. Des travaux d'infrastructure ont été réalisés il y a plusieurs années et devaient permettre au plus grand nombre de bénéficier de cet accès accéléré à Internet, tant nécessaire pour les besoins professionnels que pour les usages du quotidien.

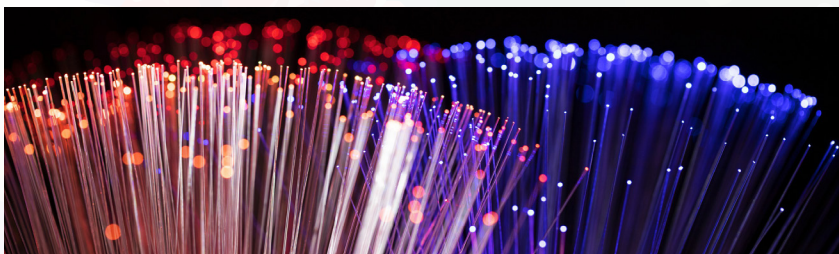
Malheureusement, les travaux mandetés par le Conseil Départemental ont été insuffisants, et dans certains cas non appropriés. Conscient de l'urgence à permettre à tous de pouvoir se raccorder à la Fibre, dans la perspective de l'extinction du réseau cuivre ADSL (non encore programmée pour la commune de Vaucelles), le Conseil départemental a décidé de faire réviser l'infrastructure et d'engager les travaux nécessaires.

C'est ainsi que, depuis le début du mois d'octobre, des entreprises passent en revue les équipements à Bayeux et dans les communes environnantes et y effectuent les corrections nécessaires. La conséquence est l'ouverture progressive

de l'accès à la Fibre, quel que soit votre opérateur. La fin de ces travaux est prévue pour la fin décembre 2024 et permettra à votre opérateur dès maintenant ou à partir de janvier 2025 de vous proposer un raccordement Fibre.

Si vous souhaitez savoir si votre domicile est éligible, vous pouvez consulter en ligne la carte publiée et mise à jour par le prestataire Altitude Infra du Conseil départemental du Calvados. ■

Voir en ligne : <https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-OTCA> ou depuis le QR code joint à cet article



Réfection de la chaussée Carrefour de l'Église

La rénovation du bourg de Vaucelles avait pour objectif de créer un vrai coeur de bourg et de faire baisser la vitesse des véhicules. L'aménagement du carrefour en pavés permettait de mettre en valeur l'église mais il s'est révélé malheureusement très bruyant, entraînant une gêne

pour les riverains. Conscient du problème mais devant faire face au coût important de l'opération, le conseil municipal a fait réaliser au mois d'octobre dernier une réfection du carrefour par l'enlèvement des pavés et la mise en place d'un plateau ralentisseur. ■

Recensement de la population

Comme annoncé sur le site internet, les opérations de recensement se déroulent à partir du 16 janvier 2025 et se poursuivent jusqu'au 15 février. Pendant ces semaines, deux agents-recenseurs – Brigitte Duvet et Christian David – se rendront à votre domicile pour y déposer une information sur le questionnaire qu'il vous est recommandé de compléter en ligne.

Ils viendront vous voir, munis d'une carte officielle : aucune autre personne ne sera autorisée à vous rendre visite pour le recensement.

Pour rappel, le recensement est obligatoire et si vous rencontrez des difficultés à effectuer la démarche en ligne, une aide vous sera apportée.

Le nombre d'habitants recensés permet à l'État de calculer le montant de la Dotation globale de fonctionnement et ainsi d'apporter à la commune des moyens financiers dont elle a besoin pour assurer son fonctionnement et engager des investissements. ■

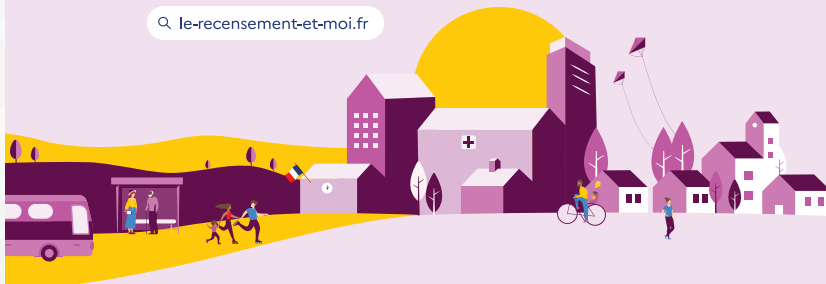


Recensement
de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire demain !**

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé
cette année, vous serez prévenu par votre mairie.**

Non aux dépôts sauvages de déchets

Le conseil municipal a adopté une délibération, lors du conseil municipal du 3 octobre dernier, pour veiller à ce qu'aucun dépôt d'ordures sauvage ne soit effectué sur le territoire de la commune. Alors que nous disposons sur notre secteur d'une déchetterie et d'une collecte d'ordures ménagères, il faut regretter que des dépôts sauvages aient lieu dans cet espace que nous partageons tous. ■



Entretien des abords des habitations : Le rôle de chacun

L'arrêté municipal du 12 novembre 2024 clarifie la question de l'entretien des abords des habitations. Tout occupant d'un bâtiment, propriétaire ou locataire, doit veiller à entretenir les trottoirs et les caniveaux sur toute leur largeur ou sur une largeur de 1,2m s'il n'existe pas de trottoir.

Cette obligation concerne le balayage de résidus de végétaux, l'entretien des végétaux à proximité immédiate de l'habitation et la nécessité d'un cheminement sûr en cas de neige ou gelée. ■

Rappel : L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite

4^e tranche des travaux Bourg de Vaucelles

Le centre de la commune a connu de profonds changements avec les différents travaux menés. Le centre de la commune dispose d'un véritable « centre », visible dans le paysage et qui permet notamment l'organisation de manifestations, comme la fête du village de juin.

Ces travaux doivent encore concerner une dernière partie de la commune, du centre à la sortie de la commune. Une réunion publique d'information aura lieu courant 2025 pour présenter le projet d'aménagement et engager la concertation avec les personnes concernées. ■

Une information sera publiée sur le site Internet et un message Citykomi rappellera la date de la réunion.

Marché de Noël de l'association Vaucelles mon village

L'association Vaucelles mon village a organisé samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre son 2^e marché de Noël dans la salle communale. Lors de la manifestation, une quinzaine de

passionnés ont proposé à la vente leurs réalisations en vue des fêtes de fin d'année.

Une restauration sur place a permis de partager un moment de convivialité. ■

Retrouvez le détail de la manifestation sur le compte Facebook Vaucelles mon village :

<https://www.facebook.com/VaucellesAssoVillage>



Vie associative

Les activités bénévoles n'existent que par le temps et l'énergie qu'y consacrent leurs membres.

Vous pouvez participer, dans la mesure de vos disponibilités, aux actions entreprises en répondant à l'appel aux bénévoles.

Retrouvez sur le site Internet de la commune un aperçu (en construction) des différentes associations animées par des Vaucellais et Vaucelaises dans la rubrique Vivre ensemble. ■

Citykomi

Citykomi continue d'être utilisé et vous offre la possibilité de recevoir par notification sur votre téléphone portable des informations dont la connaissance doit être rapide mais « éphémère ».

Si vous n'êtes pas encore abonné, c'est simple et gratuit : il vous suffit de suivre les indications données dans ce bulletin pour télécharger l'application et activer l'abonnement aux différents fils d'information dans l'encart de ce Grain de Sel. ■



C'EST PRATIQUE !

MAIRIE DE VAUCELLES

le Bourg, 14400 VAUCELLES,
09 54 52 76 42
mairie.vaucelles@gmail.com

- Permanences

jeudi de 16h à 19h

- Accueil téléphonique

lundi mardi, mercredi, jeudi et vendredi

- Secrétariat

Corinne Quievre et Sandra BROSELARD

- Salle communale

prendre contact avec le secrétariat de la Mairie

LE GRAIN DE SEL DE VAUCELLES



Comité de rédaction :
Guillaume Gautier-Lair, Annie David, Christian Duvet,
Isabelle Jehanne, Henri Muratet, Sylvaine Gueller, Charlotte Arson,
Henri Legrand, Marie-Thérèse Montagne, Fabrice Bazire,
Guillaume Dussous, Sandra Brosselard.